

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Reconduction pour 2020 du partenariat entre les services de la Direction des ressources humaines du Conseil départemental, d'une part, et le Laboratoire départemental d'analyses, d'autre part, pour les formations et les analyses de biologie médicale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, la reconduction pour l'année 2020 d'un partenariat entre la direction des ressources humaines et le laboratoire départemental d'analyses, pour des formations à destination des agents territoriaux des collèges de la direction de l'éducation et des collèges ainsi que pour des analyses en biologie médicale prescrites par le service de médecine préventive.

En ce qui concerne les formations, le coût maximal est estimé à 50 000 €. La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

En ce qui concerne les analyses en biologie médicale, le coût maximal est estimé à 15 000 €. La dépense sera imputée au chapitre 012 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**